



**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 3 mai 2022 à 19h30 à la Jordila de Lugnorre**

C'est en présence de 80 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : M. Wirtz Jean-Michel pour le Freiburger Nachrichten, M. Urs Haenni pour le Murtenbieter et M. Philippe Causse pour la Broye.

Excusés : M. Luc Simonet, Mme et M. Alice et Daniel Bischof, M. David Noyer et le journal de la Liberté.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 15 du 15 avril 2022, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Mme Sabine Raemy (côté lac) et M. Gilles Cressier (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 5

Personnes habilitées à voter : 75, majorité : 38

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021
2. Comptes 2021
  1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
  2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2022 – 2026, présentation
4. Nomination de l'organe de contrôle, années 2022-2024
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus
6. Divers.

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée du 7 décembre 2021**

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**2. Comptes 2021**

**2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, Conseiller communal responsable du dicastère des finances et Vice-syndic, nous présente les principales charges et revenus des comptes de fonctionnement, clôturés selon l'ancienne méthode comptable MCH1. Les comptes de fonctionnement ont été bouclés avec un bénéfice de CHF 1'746'226.-. Les revenus se sont montés à CHF 23'114'117.- et les charges à CHF 21'367'893.-. Les principales différences entre les montants budgétés et les comptes sont également expliqués en détail.

Au chapitre de l'enseignement et des formations, il est relevé que davantage d'élèves ont été scolarisés en dehors de la commune en 2021 et que la participation des parents aux repas du Pavillon extra-scolaire n'avait pas été suffisamment budgétisée. En ce qui concerne les charges, en raison de l'absence prolongée de l'une de nos employées pour des raisons de maladie, le Conseil communal a dû recourir à l'engagement d'un temporaire à 100% durant plusieurs mois.



Dans le chapitre de la santé, la Commune a encaissé un montant de CHF 430'000.- concernant la dissolution d'un fond cantonal pour la péréquation hospitalière dans le district du lac datant de 2008. Ce fond présentait encore un solde positif plus de 10 ans après sa création et il a été décidé, en 2021, de rétrocéder cet avoir aux communes.

Le chapitre des affaires sociales présente un excédent de charge en raison de notre participation supplémentaire, d'un montant de CHF 340'000.-, aux amortissements des homes du Réseau Santé Lac.

Pour le chapitre des transports et communications, il est simplement relevé que les différents travaux de rénovations ont été bien maîtrisés tout au long de l'année.

Dans le chapitre de la protection et l'aménagement de l'environnement, il est constaté que les revenus sont moins conséquents que budgétés bien que notre Administration ait encaissé CHF 45'000.- de plus de permis de construire. Il a été également relevé une augmentation significative des déchets ménagers encaissés certainement en raison du COVID-19. Bien que ces deux éléments augmentent les revenus, les prélèvements dans nos réserves n'ont pas été effectués et nous avons obtenu des remboursements de la STEP de Montilier et de l'ARA Seeland Sud pour un total de CHF 80'000.-.

En ce qui concerne le chapitre de l'économie, les charges se sont avérées plus conséquentes que prévues notamment en raison du curage d'un drainage agricole bouché. Cependant, notre Commune s'est vue encaissée un montant de CHF 23'000.- relatif à la liquidation de la corporation forestière région Lac de Morat.

Le chapitre présentant la plus grande différence entre les budgets et les comptes est celui des finances et impôts. En effet, l'Administration a encaissé des revenus d'impôts supplémentaires de :

- CHF 1'550'000.- pour l'impôt sur le revenu,
- CHF 550'000.- pour l'impôt sur la fortune,
- CHF 580'000.- pour les gains immobiliers,
- CHF 720'000.- pour les mutations immobilières,
- CHF 300'000.- pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Il faut savoir que les prévisions se basent sur les impôts de la dernière période fiscale complète soit, l'année fiscale d'il y a 3 ans. Pour notre Commune, cette pratique est problématique car notre population a fortement augmenté ces dernières années. Par conséquent, l'impact de cet accroissement est compliqué à anticiper. Cependant, en accord avec notre fiduciaire, il a été décidé de garder une ligne directrice en continuant de se baser sur les chiffres du Canton sachant que le nombre d'habitants devrait se stabiliser ces prochaines années.

Concernant les charges, le Conseil communal a décidé d'effectuer des amortissements supplémentaires de CHF 3'000'000.- soit, CHF 1'000'000.- sur le complexe scolaire de Nant, CHF 1'000'000.- sur le complexe scolaire de Lugnorre et CHF 1'000'000.- sur le bâtiment de l'édilité-déchetterie de Lugnorre. A noter que ces amortissements supplémentaires ne seront plus possibles avec le nouveau plan MCH2.

Bien que la situation soit saine, le Conseil communal reste prudent notamment en raison du changement de système comptable.

Enfin, M. Axel Prélaz, présente le bilan au 31.12.2021 qui démontre une structure saine avec 58% de fonds propres. Il est constaté que les crédits bancaires ont été remboursés pour un montant de CHF 4'200'000.-, que le niveau d'endettement de notre Commune est faible et que nos liquidités sont bien maîtrisées. Ce dernier élément permet notamment d'envisager le financement de nos futurs investissements par nos fonds propres.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2021. La révision des comptes a été effectuée auparavant par Fiduservice SA selon les normes en vigueur pour les Communes fribourgeoises. Il est précisé que le Conseil communal a donné toutes les explications nécessaires concernant les comptes de fonctionnement et que la Commission financière a obtenu des réponses précises à ses diverses questions. Les comptes 2021 bouclent



avec un excellent résultat permettant d'effectuer des amortissements supplémentaires de CHF 3'000'000.-. Il souligne également que la présentation des comptes a été très bien documentée. Il remercie le Conseil communal ainsi que l'Administration communale pour l'excellente gestion des comptes 2021. Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 tels que présentés.

Vote de l'Assemblée : Les comptes de fonctionnement qui présentent un bénéfice de CHF 1'746'226.31 sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation**

Avant de donner la parole à M. Axel Prélaz, le Syndic précise qu'à la suite de la dernière Assemblée communale, les divers investissements votés sont en cours et il est de la volonté du Conseil communal de les réaliser tous durant cette législature. Des investissements ambitieux certes, mais nécessaires au bon fonctionnement de nos infrastructures et au bien-être de nos habitants.

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2021.

Notre Commune a réalisé des investissements pour un montant de CHF 3'089'788.95 et a encaissé des revenus d'un montant de CHF 184'586.25. Ce qui représente des investissements nets d'un montant de CHF 2'905'202.-, soit une différence de CHF 1'250'000.- par rapport au budget 2021.

Cette différence est principalement due au report de la réalisation du périmètre de la gare à 2023. En effet, un montant de CHF 1'500'000.- avait été budgété pour l'aménagement de la gare et un montant de CHF 1'200'000.- pour le réaménagement de l'ancienne gare marchandises en Maison du Vully.

En outre, il est également relevé que le centre nautique a été réalisé et payé durant l'année comptable 2021. Ce qui n'était initialement pas prévu mais a permis de réduire l'écart par rapport au budget alloué.

En résumé, les principaux investissements réalisés et financés par nos fonds propres concernent :

- CHF 240'000.- La réfection de la toiture et de la façade de l'ancienne école de Lugnorre
- CHF 918'000.- La réalisation du centre nautique de Nant
- CHF 316'000.- L'assainissement de la toiture et pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant
- CHF 340'000.- Les investissements annuels dans le Réseau Santé Lac
- CHF 850'000.- Les travaux de rénovation et d'assainissement de plusieurs conduites et collecteurs d'eau

### Questions :

*Il souhaiterait savoir en quoi consiste les investissements pour le Réseau Santé lac.*

*Ces derniers concernent essentiellement la rénovation du Home de St-François à Courtepin, du Home de Jeuss mais également les futures rénovations du Home de Morat. Notre participation est calculée en prenant en considération l'indice du potentiel fiscal et le nombre d'habitants.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que les montants investis correspondent au budget accordé par l'Assemblée communale. En outre, le suivi des investissements, qui sont réalisés sur plusieurs années, est également effectué. Par conséquent, la Commission financière propose d'accepter les comptes d'investissements 2021 tels que présentés.

Vote de l'Assemblée : Les comptes des investissements qui présentent des investissements nets se montant à CHF 2'905'202.- sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **3. Présentation du plan financier 2022 - 2026**

M. Axel Prélaz présente également en quelques mots le plan financier qui, il le précise, est un document de travail adapté régulièrement en fonction de l'avancée des projets.

Selon les prévisions, des investissements pour environ CHF 11'105'000.- sont prévus jusqu'en 2026. Cela comprend notamment des objets déjà votés en Assemblée mais également des projets prévus par le Conseil communal n'ayant pas encore de crédits d'investissements mais qui seront présentés en temps voulu.

Raemy Christian  
Guillod Cédric



Pour 2022, les projets en cours se montent à CHF 2'800'000.-. Les projets à réaliser, quant à eux, se montent à un total de CHF 2'600'000.-. Il est précisé que, ces derniers sont déjà au bénéfice d'un crédit voté lors de nos dernières Assemblées.

Les projets prioritaires sont notamment :

- CHF 1'100'000.- La réalisation du trottoir Môtier-Lugnorre
- CHF 1'500'000.- L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
- CHF 1'170'000.- La réalisation du bâtiment d'accueil touristique à Sugiez
- CHF 800'000.- La rénovation de l'ancienne école de Praz
- CHF 400'000.- La réalisation de parkings et de places de jeux (Plan-Châtel et Gravière)
- CHF 700'000.- Le renouvellement de collecteurs eaux-claires et eaux-usées (Pra-Novis et Crausa)
- CHF 365'000.- La réparation du Pont-Rotary
- CHF 450'000.- L'assainissement d'ouvrages de génie civil, des routes et des dépotoirs

D'autres investissements, moins visibles mais tout autant importants pour la Commune, seront également réalisés ces prochaines années.

Questions :

Güntert Benedikt

*Il souhaiterait savoir si le concept de mobilité n'a pas de répercussion sur la planification des futurs investissements.*

Rüeggsegger Swen

*Le groupe de travail sur la mobilité a pris ses fonctions en ce début d'année. Le concept de mobilité n'est pas encore totalement défini toutefois nous y travaillons. Un rapport a déjà été établi par notre bureau d'ingénieurs et désormais nous nous penchons sur les suites à donner.*

Petter Guy

*Il est conscient que c'est un sujet qui tient à cœur. Bien que nous souhaiterions que les choses avancent plus rapidement, nous sommes tributaires d'un nombre conséquent de véhicules sur notre territoire.*

Guillod Eric

*Il aimerait savoir si la Rte Militaire restera fermée définitivement ou s'il y a un projet d'investissement.*

Rüeggsegger Swen

*Un étude de stabilisation de la Rte Militaire, de Sugiez à Plan Châtel, a été effectuée et les demandes de soumissions pour les travaux sont en cours de préparation. Le but serait de pouvoir débiter les travaux cet automne. Il précise également que le budget d'investissement pour cette réfection a été voté lors de la dernière Assemblée communale.*

Prélaz Axel

*Il souhaite simplement relever que les projets listés précédemment sont ceux ayant les montants les plus conséquents. Cependant, d'autres projets sont en cours bien qu'ils n'ont pas été mentionnés ce soir. Si les citoyens le souhaitent, ce plan détaillé peut être consulté directement auprès de l'Administration communale.*

**4. Nomination de l'organe de contrôle, année 2022-2024**

M. Axel Prélaz nous explique que selon le règlement en vigueur, l'organe de révision doit être renouvelé tous les trois ans avec une option pour une prolongation de trois années supplémentaires. Dans ce contexte et après six ans, le mandat de Fiduserice SA arrive à son échéance en 2022.

Par conséquent, la Commission financière propose d'octroyer le mandat à la fiduciaire Fiduconsult Fribourg SA pour la période 2022-2024.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La nomination de l'organe de contrôle Fiduconsult Fribourg SA est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**5. Demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus**

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Swen Rüeggsegger, Conseiller communal responsable du dicastère des routes et de la voirie, présente en détail cette demande de crédit supplémentaire permettant de finaliser les travaux dans ce secteur.

Jusqu'à présent, l'Assemblée communale a consenti à des crédits d'investissements d'un montant de CHF 615'000.- pour les canalisations et d'un montant de CHF 415'000.- pour les routes soit, un total de CHF 1'030'000.-.

Lors du début des travaux, il a été constaté rapidement que des problèmes conséquents (coffre inexistant, bordures de trottoirs non bétonnées, dévers de la route à corriger direction Mont-Vully) devaient être réglés et qu'après ces diverses corrections, le montant à disposition ne suffirait plus pour terminer le chantier.

Le Conseil communal requiert par conséquent un montant de CHF 160'000.- afin de poser des géogrilles (plaques anti-fissurations) sur le bétonnage des bordures de trottoirs, d'adapter l'amorce du Ch. de la Vieille-



Laiterie, de poser un tapis MR8, de chemiser la conduite d'eaux-claires de la Rte du Quart-Dessus et de fraiser puis poser le tapis sur le tronçon Ch. des Plantées-Place du Pommeret.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 160'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus d'un montant de CHF 160'000.- est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## 6. Divers

### Diverses questions restées en suspens lors de notre dernière Assemblée communale

- Salle polyvalente de Nant / Ecole de Nant :
  - o Proposition de poser des panneaux photovoltaïques sur l'entier de la salle

M. François Petter relève qu'il est particulièrement compliqué de démonter la toiture existante afin de créer un toit plat et ainsi permettre l'installation de panneaux solaires sur l'entier du bâtiment. En effet, la charpente se compose de fermes triangulées abritant toute la ventilation et toute la technique de la salle. En outre, l'éclairage et le plafond sont directement fixés sur les fermes triangulées.

Par conséquent, la modification de la toiture engendrerait des études supplémentaires, une mise à l'enquête, une fermeture des locaux pour plusieurs mois, une protection du sol, un risque d'étanchéité, une démolition des pignons Est et Ouest en béton armé, la votation d'un nouveau crédit d'investissement et un retard pour l'entrée en fonction de l'énergie renouvelable.

Une estimation sommaire a évalué ces coûts à approximativement CHF 700'000.-. C'est pourquoi, le Conseil communal estime qu'il n'est pas rationnel et raisonnable de proposer une telle modification. Cependant, afin de répondre à la demande des citoyens et à la suite d'une étude approfondie, une rangée supplémentaire de panneaux solaires sera rajoutée sur le pan Sud de la salle polyvalente. Chaque investissement proposé par le Conseil communal est une étape permettant d'en envisager d'autres ultérieurement en fonction des opportunités d'entretien et du besoin d'optimiser les valeurs d'isolation de nos bâtiments.
  - o Proposition de changer le transformateur afin d'accroître la production d'électricité solaire

M. François Petter explique que l'élaboration du dossier de soumission intègre une demande de raccordement technique auprès du distributeur d'énergie local. Cette demande de raccordement autorise ou non l'injection de la puissance PV sur le lieu. Ceci en regard à la qualité du réseau électrique qui doit être assurée en tout temps.

Le Groupe-E a validé le projet avec une puissance d'injection totale de 58.57kWc.

Une demande a été effectuée au Groupe-E pour anticiper les futurs projets communaux ou privés dans le secteur de Nant. Cependant, cette pratique n'est pas envisagée pour des raisons de complexité du réseau composé de transformateurs, de liaisons basse tension, de transformateurs réglables, de stations transformatrices et des coûts d'investissements sans garantie de retour s'il n'y a pas de demande y relative. Le secteur de Nant se trouve en limite de réseau et les demandes de raccordement seront traitées au cas par cas par le Groupe-E. Enfin, il est tout de même précisé que le Groupe-E a l'obligation, conformément à la loi, de raccorder les panneaux photovoltaïques.
  - o Economie possible grâce à la pose des panneaux solaires

M. François Petter explique qu'un rapport a été établi et répond à cette question en terme de puissance. Par conséquent, en fonction des calculs théoriques, l'économie financière communale annuelle pour les bâtiments de l'ancienne école primaire, du bureau communal, du bâtiment de la



bibliothèque et de la salle polyvalente de Nant est estimée approximativement à CHF 7'000.-. Cela dépend cependant de l'ensoleillement et de la consommation.

- Mise en place d'un sens unique à la Route militaire

M. Swen Ruegsegger explique que cette thématique a été discutée au sein du Conseil communal. Il a été décidé que la situation restera telle quelle pour l'instant afin de ne pas complexifier l'accès des bordiers à leur habitation. Cependant, cette thématique sera discutée au sein du GT mobilité.
- Trottoir Môtier-Guévaux

M. Swen Rügsegger explique que ce sujet a également été discuté autour de la table du Conseil communal. Bien que ce trottoir permettrait de desservir le quartier de Champ-Perbou, le Conseil communal estime que l'investissement y relatif serait trop conséquent par rapport au nombre d'utilisateurs. En outre, la mise en place d'une telle infrastructure serait passablement complexe en raison des diverses emprises de terrains qui devraient être effectuées. Par conséquent, le Conseil communal estime qu'un tel investissement n'est pas justifié.
- Gare de Sugiez : Abri de vélo

M. Swen Rügsegger explique qu'il s'agit d'un sujet complexe qui a de la peine à se résoudre. En effet, les divers acteurs ne sont pas très collaboratifs. Cependant, il confirme que les propriétaires seront talonnés jusqu'à ce que ces épaves soient évacuées.

M. Guy Petter précise également que selon les TPF, bien qu'il s'agisse d'un domaine privé, ce dernier est ouvert au public et que par conséquent, il serait de la responsabilité de la Commune de s'occuper de cette infrastructure.
- Déchetteries : Tri du plastique plus ouvert aux déchetteries → reprise des articles dénommés PET

Mme Joanna Rouiller, Conseillère communale responsable du dicastère des déchetteries, s'est entretenue avec la Société Haldimann au sujet de cette thématique.

Il est constaté qu'il existe un grand nombre de sortes de pet et de plastique. Bien qu'il soit possible de les trier, ce processus reste complexe. En effet, diverses communes ont essayé de mettre ce tri en place et ont des retours très négatifs quant à ce dernier car il est relativement difficile pour le citoyen de distinguer les différentes sortes de matériaux. En conclusion, cette option serait inefficace si le Conseil communal n'engage pas un employé communal à 100% responsable de la zone de tri de ces objets.

M. Guy Petter rajoute également que toutes les questions posées par les citoyens sont analysées afin de voir si des éléments bénéfiques pour notre fonctionnement pourraient en être retirés. Cependant, cela n'est pas toujours évident.
- Règlement communal d'urbanisme : Respect de l'article 63, tout bâtiment collectif doit disposer de place de jeux ou de détente, à raison d'au moins 10%

M. Guy Petter annonce qu'après entretien avec le citoyen ayant posé cette question, cette thématique concernait essentiellement le quartier du Héron. Il est relevé qu'à l'époque, lors de la demande de permis de construire, les plans d'équipements de détails ne demandaient pas la mise à disposition d'un coefficient de 10% pour des zones de détente / places de jeux.

En outre, il est également spécifié que la volonté du Conseil communal est de disposer de places de jeux publiques pouvant être mise à disposition de l'entier de nos citoyens et non pas que ces dernières soient privatisées. Raison pour laquelle, la Commune a effectué un transfert de propriété dans le quartier de Sauges afin de pouvoir installer une place dont tout le monde pourra bénéficier.



### Concept de stationnement

Comme déjà mentionné dans le Commune-info, M. François Petter rappelle aux citoyens qu'une séance d'information aura lieu le mardi 21 juin 2022 à 19h30 à la salle polyvalente de Nant. Cette séance permettra notamment de présenter le rapport final du concept de stationnement ainsi que le projet de règlement communal y relatif. Ces documents seront par ailleurs disponibles sur notre site Internet dès début juin.

### Fête des Fives

M. Erhart informe les citoyens que le remaniement parcellaire ayant débuté en 2016 a été finalisé en 2022. Pour marquer la fin de ces travaux, une fête forestière sera organisée du 10 au 19 juin 2022 sur l'emplacement des Fives. Au programme : sentier didactique, démonstrations forestières, meule à charbon et animations musicales.

### 7. Parole à l'assemblée

- Stabrowski Patrick* Il souhaite tout d'abord remercier le Conseil communal d'avoir apporté des réponses aux questions restées en suspens lors de la dernière Assemblée communale. En outre, il constate que le Pont Rotary est fermé depuis quelques semaines et il souhaiterait savoir si une date de remise en service est déjà connue.
- Erhart Ralph* Nous espérons que les travaux soient terminés d'ici mi-août. Certes la fermeture de ce pont est embêtante durant l'été cependant, si les travaux avaient été effectués cet automne il n'aurait pas été possible de poser le tapis en raison des températures hivernales.
- Chenaux Jean-François* Au nom de l'Association PV PN PT, il remercie le Conseil communal pour la subvention extraordinaire octroyée dans le cadre d'un projet prévu à l'occasion de leur 50<sup>ème</sup> anniversaire. En outre, il remercie également le Conseil communal de les autoriser à présenter leur projet à la population le samedi 28 mai 2022 à 11h00 dans la cour de l'école de Nant.
- Pantillon Christian* Il souhaiterait savoir quand la place de lavage à la déchetterie de Sugiez sera réparée.
- Petter Guy* Il prend note de cette remarque cependant notre responsable du service technique a eu un grave accident de ski raison pour laquelle ceci a pris un peu de retard. Le nécessaire sera fait rapidement.
- Rüegsegger Swen* Il relève que la modification de cette installation n'est pas si simple. L'entreprise avec laquelle nous collaborions ne satisfait pas nos besoins. Raison pour laquelle nous avons recherché de nouvelles entreprises et avons récemment reçus des offres pour son remplacement. Si les délais avec le COVID-19 ne sont pas trop longs, cette infrastructure devrait être remplacée prochainement.
- Guillod Eric* Il souhaite remercier le Conseil communal qui a pris conscience que les chemins pédestres en bordure de forêts devaient être entretenus autant pour l'exploitation viticole / agricole que pour le tourisme pédestre.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions. Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 20h47, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale  
Nathalie Bianchet



Le Syndic  
Guy Petter